

**RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE PIEDMONT, SAINT-
SAUVEUR ET SAINT-SAUVEUR-DES-MONTS**

Assemblée régulière du conseil d'administration

18 septembre 2025

Procès-verbal

SONT PRÉSENTS

- M. Bernard Bouclin, délégué
- Madame Rosa Borreggine, déléguée
- M. Jean-Philippe Gadbois, secrétaire-trésorier
- M. Martin Nadon, vice-président

formant quorum, sous la présidence de M. Jacques Gariépy, président

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 29 mai 2025
- 4. Suivis au procès-verbal
- 5. Approbation des comptes payés selon la liste des chèques émis du 24 mai 2025 au 12 septembre 2025
- 6. Facturation des quotes-parts 2025
- 7. Adoption du budget 2026
- 8. Adoption du Programme triennal des immobilisation 2026-2028
- 9. Adoption du calendrier 2026 des séances du conseil d'administration
- 10. Approbation de la facture d'assurance 1^{er} sept 2025 au 1^{er} septembre 2026
- 11. Autorisation de paiement | Ville de Saint-Sauveur
- 12. Gestion contractuelle
 - 12.1. Octroi d'une banque d'heures | services juridiques
 - 12.2. Addenda au contrat | caractérisation des affluents
 - 12.3. Octroi de contrat | aérateurs
- 13. Résolution d'appui

14. Demande d'aide financière
15. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 3-2025 décrétant des règles de contrôle et de suivis budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats et abrogeant le Règlement 3-2000
16. Prolongation – Entente intermunicipale relative à la gestion des eaux usées par la Régie d'assainissement des eaux usés de Piedmont, Saint-Sauveur et Saint-Sauveur-des-Monts
17. Période de questions
18. Date et lieu de la prochaine rencontre
19. Levée de l'assemblée

SÉANCE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président déclare l'assemblée ouverte et constate le quorum.

2025-09-092

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par Bernard Bouclin et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de l'assemblée régulière du conseil d'administration du 18 septembre 2025 soit adopté tel que déposé.

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

2025-09-093

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 29 MAI 2025

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de l'assemblée du 29 mai 2025 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente assemblée, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

Il est dûment proposé par Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le conseil d'administration approuve le procès-verbal de l'assemblée du 29 mai 2025.

4. SUIVIS AU PROCÈS VERBAL

Le secrétaire-trésorier énonce les différents suivis réalisés depuis la dernière séance.

2025-09-094

5. APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS DU 24 MAI 2025 AU 12 SEPTEMBRE 2025

ATTENDU le dépôt du rapport au conseil par le secrétaire-trésorier en date du 12 septembre 2025 ;

Il est dûment proposé par Bernard Bouclin et unanimement résolu :

QUE le conseil d'administration approuve la liste des chèques émis pour la période du 24 mai 2025 au 12 septembre 2025, au montant total de 197 714.11 \$

2025-09-095	6. FACTURATION DES QUOTES-PARTS 2025 ATTENDU la résolution 2024-10-063 pour l’adoption du budget 2025; Il est dûment proposé par Martin Nadon et unanimement résolu : QU’une demande de paiement soit faite, le 1^{er} décembre 2025, aux municipalités membres pour le paiement d’une portion représentant les deux derniers tiers de la quote-part annuelle 2025.
2025-09-096	7. ADOPTION DU BUDGET 2026 ATTENDU QU’au cours de l’année 2026, la Régie aura à pourvoir un budget comportant des dépenses au montant total de 926 600 \$; ATTENDU la présentation du budget 2026 par le contrôleur financier; Il est dûment proposé par Rosa Borreggine et unanimement résolu : QUE le budget des activités de fonctionnement de l’année 2026, au montant total de 926 600 \$, soit adopté QUE les quotes-parts estimées des municipalités membres soient fixées à : Ville de Saint-Sauveur 748 466 \$ (81.2%) Municipalité de Piedmont 173 134 \$ (18.8%) QUE ces quotes-parts feront l’objet d’une révision à la fin de la présente année en fonction des débits et charges réels.
2025-09-097	8. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2026-2028 ATTENDU la présentation du programme triennal des immobilisation 2026-2028 par le contrôleur financier; Il est dûment proposé par Bernard Bouclin et unanimement résolu : QUE le programme de dépenses en immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028, totalisant 12 337 000 \$ soit adopté.
2025-09-098	9. AUTORISATION DU CALENDRIER 2026 DES SÉANCES DU CONSEIL D’ADMINISTRATION ATTENDU le Règlement 1-2023 décrétant les règles de régie interne ; Il est dûment proposé par Martin Nadon et unanimement résolu : QUE les séances du conseil d’administration de la régie soient tenues au 1, place de la Mairie, Saint-Sauveur, Québec, aux dates suivantes : 23 janvier 2026, 11h 26 mars 2026, 11h 28 mai 2026, 11h 17 septembre 2026, 11h
2025-09-099	10. APPROBATION DE LA FACTURE D’ASSURANCE – 1^{ER} SEPTEMBRE 2025 AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2026

Il est dûment proposé par Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE soit approuvée la facture d'assurance couvrant la période du 1^{er} septembre 2025 au 1^{er} septembre 2026.

QUE soit autorisé le contrôleur financier à régler la facture du contrat au montant de 76 702.21 \$.

2025-09-100

11. AUTORISATION DE PAIEMENT | VILLE DE SAINT-SAUVEUR

ATTENDU que la Régie a reçu la facture de la Ville de Saint-Sauveur et au montant de 32 126.07 \$ pour les services effectués pour le compte de la Régie par le personnel de l'organisation municipale pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2025 ;

Il est dûment proposé par Bernard Bouclin et unanimement résolu :

QUE le contrôleur financier soit autorisé à procéder au paiement de cette factures.

12. GESTION CONTRACTUELLE

2025-09-101

12.1. OCTROI D'UNE BANQUE D'HEURES | SERVICES JURIDIQUES

ATTENDU QUE la Régie n'est pas satisfaite de l'exécution du contrat 2020-RAEU- 01 octroyé pour le remplacement des équipements de dégrillage au poste de pompage principal SP 4;

ATTENDU QUE diverses problématiques subsistent et qu'aucune solution acceptable n'a pu être conclue avec les parties concernées;

ATTENDU QUE des démarches juridiques sont en cours et que la Régie juge nécessaire de retenir des services professionnels d'assistance juridique afin de protéger ses droits et intérêts;

ATTENDU QUE le cabinet Therrien Couture Joli-Coeur, représenté par Me Simon Letendre, a déjà été impliqué dans le dossier et possède la connaissance requise du contexte et des enjeux;

Il est dûment proposé par Martin Nadon et unanimement résolu :

D'octroyer un mandat professionnel au cabinet Therrien Couture Joli-Coeur pour des services d'assistance juridique liés au dossier du poste de pompage principal SP-4;

D'autoriser l'émission d'un bon de commande au montant de 15 000 \$ (taxes en sus) pour une banque d'heures, selon les conditions usuelles du cabinet à même le surplus non affecté.

2025-09-102

12.2. ADDENDA AU CONTRAT | CARACTÉRISATION DES AFFLUENTS

ATTENDU QUE l'article 5.0 de l'entente intermunicipale exige la mesure des charges hydrauliques et organiques provenant de chaque corporation municipale pour assurer une répartition équitable des coûts d'exploitation;

ATTENDU QUE le contrat pour la caractérisation des affluents a été octroyé à Nordikeau par la résolution 2025-01-076 au montant de 33 890 \$ + taxes;

ATTENDU QU'un premier addenda a été autorisé pour ajouter un point d'échantillonnage lors de la 2^e campagne;

ATTENDU QU'un point d'échantillonnage supplémentaire est requis pour assurer la représentativité de la 3^e campagne d'échantillonnage ainsi que des mesures de débits supplémentaires.

Il est dûment proposé par Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE l'addenda au contrat soit entériné tel que proposé par Nordikeau, pour un montant totalisant 24 140 \$ + taxes;

QUE les fonds nécessaires soient prélevés au surplus non affecté.

2025-09-103

12.3. OCTROI DE CONTRAT | AÉRATEURS

ATTENDU QUE la RAEU possède six quais flottants pour aérateurs ne permettant plus une flottaison adéquate ;

ATTENDU QUE les aérateurs sont requis pour le procédé de traitement aux étangs aérés et que les flotteurs sont indispensables pour les aérateurs de surface ;

ATTENDU QUE la RAEU a demandé des prix auprès de deux fournisseurs :

Mécanique Industrielle Sabin : 20 850 \$ + taxes

Brébeuf Mécanique de Procédé Option 1 : 19 406 \$ + taxes

Option 2 : 19 016 \$ + taxes

ATTENDU QUE la RAEU considère l'option 2 de Brébeuf Mécanique de Procédé comme la plus avantageuse ;

Il est dûment proposé par Bernard Bouclin et unanimement résolu :

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture de pièces et la réparation de six (6) flotteurs pour aérateurs pour un montant totalisant 19 016 \$ + taxes à Brébeuf Mécanique de Procédé;

DE TRANSFÉRER un montant de 27 465 \$ du surplus non affecté au budget de fonctionnement de la Régie d'assainissement des eaux usées au poste 02-414-00-523.

2025-09-104

13. RÉOLUTION D'APPUI

ATTENDU l'importance d'assurer un accès à une eau de qualité pour les générations actuelles et futures telle que promue par la Stratégie québécoise de l'eau ainsi que la Loi sur le caractère collectif des ressources en eau;

ATTENDU que les fonctions écologiques des milieux humides et hydriques telles que la filtration des polluants, la protection contre l'érosion et la rétention des sédiments, la régulation du niveau d'eau, la conservation de la diversité biologique, la fonction d'écran solaire et de brise-vent naturel, la séquestration du carbone et l'atténuation des impacts des changements climatiques ainsi que les fonctions liés à la qualité du paysage sont reconnues officiellement dans la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau;

ATTENDU la nécessité de renforcer la solidarité amont-aval et d'entreprendre des actions qui ne visent pas uniquement la rivière du Nord, mais plutôt la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant;

ATTENDU QUE l'Organisme de bassin versant de la rivière du Nord a initié avec les élus et les fonctionnaires une réflexion régionale sur la qualité de l'eau de la rivière du Nord;

ATTENDU QUE 41 élus et fonctionnaires ont participé et collaboré à la recherche de solutions;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités ont signé la déclaration d'engagement envers la protection et l'amélioration de la qualité de l'eau du bassin versant de la rivière du Nord;

ATTENDU QU'une telle déclaration permet de renforcer la solidarité régionale envers la qualité de l'eau et de prioriser des engagements collectifs;

ATTENDU QUE l'Organisme de bassin versant de la rivière du Nord sollicite l'appui de la déclaration par la Régie d'assainissement des eaux usées de Piedmont, Saint-Sauveur et Saint-Sauveur-des-Monts;

ATTENDU les objectifs du Plan directeur de l'eau de l'Organisme de bassin versant de la rivière du Nord concernant la problématique prioritaire de mauvaise qualité de l'eau;

ATTENDU QUE les corporations membres et fondatrices de la Régie d'assainissement des eaux usée appuient déjà la Déclaration d'engagement pour la protection et l'amélioration de la qualité de l'eau du bassin versant de la rivière du Nord, telle que présentée ;

Il est dûment proposé par Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le conseil de Régie d'assainissement des eaux usées de Piedmont, Saint-Sauveur et Saint-Sauveur-des-Monts appuie la Déclaration d'engagement pour la protection et l'amélioration de la qualité de l'eau du bassin versant de la rivière du Nord, telle que présentée.

QUE le secrétaire-trésorier signe une lettre d'appui destinée à l'Organisme de bassin versant de la rivière du Nord confirmant l'engagement d'être solidaire à la déclaration.

QUE la copie de la présente résolution soit envoyée à l'Organisme de bassin versant de la rivière du Nord.

2025-09-105

14. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU le Fonds régions et ruralité, administré par la MRC des Pays d'en-Haut;

ATTENDU QUE la RAEU désire présenter une demande d'aide financière pour l'aménagement d'un site d'observation d'oiseaux et de sensibilisation du public près des étangs aérés ;

ATTENDU QUE l'évaluation du coût est de 57 500 \$ et que le programme permet une aide financière d'un maximum de 50% des coûts admissibles,

Il est dûment proposé par Bernard Bouclin et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière pour le projet ;

QUE le conseil autorise le secrétaire-trésorier ou la chargée de projets à signer tout document en lien avec cette demande

QUE le conseil s'engage à payer sa part des coûts admissibles du projet, soit au minimalement 50 % des coûts du projet.

15. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 3-2025 DÉCRÉTANT DES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVIS BUDGÉTAIRES ET DÉLÉGUANT À CERTAINS FONCTIONNAIRES LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 3-2000

L'avis de motion et le projet de règlement sont déposés par Rosa Borreggine.

2025-09-106

16. PROLONGATION – ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA GESTION DES EAUX USÉES PAR LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉS DE PIEDMONT, SAINT-SAUVEUR ET SAINT-SAUVEUR-DES-MONTS

ATTENDU QUE l'Entente intermunicipale relative à la gestion des eaux usées par la Régie d'assainissement des eaux usées de Piedmont, Saint-Sauveur et Saint-Sauveur-des-Monts (RAEU) actuellement en vigueur venait à échéance le 20 octobre 2023;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a dénoncé le contrat 12 mois avant la date d'échéance ne pas vouloir renouveler tacitement l'entente à son échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont et la Ville de Saint-Sauveur ont convenu de renouveler l'entente d'une année, soit jusqu'au 20 octobre 2024;

ATTENDU QUE l'entente a de nouveau été renouvelée, jusqu'au 20 octobre 2025 par la résolution 2024-03-050;

Il est dûment proposé par Bernard Bouclin et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Régie tout document nécessaire à la prolongation de l'entente et ce, jusqu'au plus tard le 20 octobre 2026.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine assemblée régulière du conseil est prévue le 23 janvier 2026, à 11h

19. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

L’ordre du jour étant épuisé le président déclare l’assemblée levée à 11h17.

[original signé]

Jacques Gariépy
Président

[original signé]

Jean-Philippe Gadbois
Secrétaire-trésorier